

LA RECONNAISSANCE DU CORPS DES AIDES SOIGNANTS (ASHQ, AS, AP, AMP) PASSE PAR UNE REVALORISATION SALARIALE ET NON PAS, PAR L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME !

Début janvier la ministre de la Santé annonçait l'attribution d'une prime aux AS en EHPAD. Après un long silence, cette proposition refait surface mais son attribution serait plus sélective que prévue. Elle serait assujettie à une formation complémentaire et réservée aux aides soignants qui ont effectué la formation ASG (Assistant de Soins en Gérontologie). Il serait intéressant que cette formation soit intégrée au cursus de formation car les personnes âgées se retrouvent dans tous les secteurs de soins, permettant ainsi la reconnaissance salariale pour tous les AS.

STOP nous ne voulons pas de prime :

- C'est la division entre les équipes, l'accès n'étant réservé qu'à un nombre infime d'agents.
- Perte en cas d'arrêt maladie et non comptabilisée pour le calcul des pensions.
- C'est le renforcement des injustices entre professionnels, d'un climat délétère dans certains EHPAD, de la toxicité des méthodes managériales et ce dans le cadre des budgets de formation contraints.
- Cela reste aléatoire et non pérenne.

Qui iraient en formation ? Serait-ce attribué à la tête du client ? A l'image des prolongations de contrats, des titularisations ou des avancements de grades... Donc au final des fiches de paie différenciées!

Ces agents mènent des combats depuis plusieurs années, ils veulent la reconnaissance de leur qualification et compétences.

Stop à la diversification des métiers de l'aide:

Dans la Fonction Publique Hospitalière les directions recrutent des collègues titulaires d'un diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social (DEAES) avec une rémunération équivalente au SMIC, encore une fois des métiers typiquement féminins avec un salaire de misère.

Le versement de la prime « Buzyn » ne résoudra pas les problèmes dénoncés par les personnels :

- 25% de départs en retraite en invalidité, à tous les âges, pour les AS et les ASH qui bien souvent font fonction d'AS.
- Les agents qui doivent bénéficier d'un poste adapté pour raison de santé, que certaines directions s'emploient à mettre au « rebus » et considèrent comme non rentables pour la structure.
- L'extrême précarité en EHPAD, qui dépasse parfois les 40%, avec des contrats illégaux qui dépassent les 6 ans.

GAGNER UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DE LA FILIÈRE SOIN, EN FONCTION DE LA QUALIFICATION, ASSOCIÉE À UNE REVALORISATION DU POINT D'INDICE

Cat A pour les IDE. Cat B pour les AS pour éliminer la reconnaissance des diplômes (DEAS, DEAP, DEAMP) par une prime spécifique de 10% du salaire brut. Echelle C3 pour les ASHQ. Avec reconnaissance de la pénibilité pour toute la filière soins par un réel départ anticipé à la retraite (1 trimestre cotisé par année d'exposition) retour des IDE et infirmières spé en catégorie active. Maintien dans la catégorie ACTIVE pour tout le corps Aide soignant qui comprend ASHQ AS AMP et AP.

Le soulagement des souffrances au travail, l'amélioration des conditions de travail et de la Santé des professionnels, une meilleure qualité de prise en charge de nos aînés pour leur dignité passent par :

- La titularisation de tous les contractuels;
- Des effectifs plus nombreux formés et qualifiés;
- Un ratio d'UN soignant pour UN résident;
- Une ligne budgétaire permettant un vaste plan de formation par VAE ou « formation classique pour atteindre ce ratio...



Union Syndicale Départementale CGT Santé / Action Sociale NORD

Bourse du Travail – Boulevard de l'Usine – CS 20111 – 59090 LILLE CEDEX

03 20 88 17 25 E-mail : usdcgtnord@gmail.com